

Protocole sanitaire COVID-19 concernant l'accueil des spectateurs
Représentations tout public

♦ **Avant le spectacle**

- **Accueil et billetterie**

L'accès au théâtre est réservé aux spectateurs munis d'un pass sanitaire à partir de 18 ans, et à partir de 12 ans à compter du 30 septembre 2021.

Un pass sanitaire prend la forme :

- **soit du résultat d'un test virologique négatif** (test négatif RT-PCR ou test antigénique permettant la détection de la protéine N du SARS-cov-2 ou autotest supervisé par un professionnel de santé), **réalisé moins de 72 heures avant le contrôle du pass sanitaire** (délai non flexible - compris entre l'heure du test et l'heure du contrôle)
- **soit d'une attestation de statut vaccinal complet ;**
- **soit d'un certificat de rétablissement après contamination au covid** (consistant en un test RT-PCR ou antigénique positif datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois).

En cas de **contre-indication médicale à la vaccination**, il est également possible de présenter un **justificatif délivré par un médecin**.

Les billets payés ne feront pas l'objet d'un remboursement en cas de pass sanitaire non valide lors de l'entrée en salle.

Le port du masque est exigé pour l'accès au théâtre (obligatoire à partir de 11 ans, recommandé à partir de 6 ans).

Les spectateurs sont invités à respecter les gestes barrières. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée du théâtre (savon et essuie-main disponibles dans les sanitaires).

En billetterie, la distanciation est appliquée à travers les lignes matérialisées au sol.

Le paiement à distance par CB est proposé par téléphone. Dans la mesure du possible, il sera demandé aux spectateurs de venir chercher leurs billets en amont du spectacle (prise de rendez-vous possible), afin d'éviter les files d'attente.

Usage de l'ascenseur : réservé à une personne à la fois ou à un groupe de personnes appartenant au même foyer.

- **Gestion et circulation des flux**

À l'entrée, le personnel du théâtre et des bénévoles sont présents pour orienter les spectateurs vers la billetterie ou vers l'entrée salle.

Les portes d'accès à la salle de spectacle sont ouvertes environ 30 minutes avant la représentation. Les spectateurs déjà en possession de leur billet peuvent entrer directement en salle.

Le contrôle des billets se fait de préférence par scanettes.

Tant que les températures extérieures le permettent, les portes d'accès au hall sont maintenues ouvertes afin d'aérer les espaces.

♦ En salle

Le personnel du Canal et des bénévoles aident au placement des spectateurs.

Le placement est libre.

Le port du masque reste obligatoire en salle, pendant la durée du spectacle.

Les portes d'accès à la salle sont maintenues ouvertes jusqu'au démarrage du spectacle.

♦ Après le spectacle

Dès la fin du spectacle, les accès de la salle sont grands ouverts.

La sortie de la salle se fait progressivement par les sorties cour et jardin.

Les spectateurs rejoignent le hall par l'escalier principal et par les deux escaliers de secours.

<p>Ces conditions d'accueil sont susceptibles d'évolution en fonction des consignes nationales et locales.</p>
